



VIOLENCES EN CASCADES : UNE JOURNEE DE GREVE...PAS POUR TOUT LE MONDE ! PLACE AU CHAOS !

En cette journée de mobilisation du 18 septembre 2025, pendant que certains se battaient, tant bien que mal, pour le maintien de nos acquis sociaux, d'autres, tentent, tant bien que mal, de « survivre » dans des établissements pénitentiaires toujours au bord de l'implosion...

Cela a encore été le cas, une fois encore, à la M.A Nice qui a connu une journée riche en rebondissements...

PAS MOINS DE QUATRES MISES EN PRÉVENTION AU QUARTIER DISCIPLINAIRE SUR LA JOURNÉE POUR DES VIOLENCES SUR PERSONNEL !!!

EPISODE 1 : Un mécontent du service public affecté au quartier arrivant repousse violemment la porte de sa cellule sur un collègue !

EPISODE 2 : Un cas psy addictive aux produits stupéfiants, très connu pour des violences sur personnel, pulvérise la vitre du bureau du surveillant de l'unité sanitaire au motif que sa prise en charge n'allait pas assez vite ! Pendant son placement au quartier disciplinaire, il violentera deux autres surveillants qu'il croisera sur son parcours.

EPISODE 3 : Sur une unité d'hébergement, un détenu gifle gratuitement et sans remord le collègue de l'étage.

EPISODE 4 : Un énième fou furieux, casse tout dans sa cellule, menace et tente d'intimider un collègue en collant son front contre le sien !

Quand-est-ce que cela s'arrêtera ?!

LA MAISON D'ARRÊT DE NICE EST PLUS QUE SOUS TENSION.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL SE DÉGRADENT DE JOUR EN JOUR.

TOUS LES VOYANTS SONT AU ROUGE : VIOLENCES, ABSENTÉISME, SOUS-EFFECTIF, SURPOPULATION, OBJETS ET SUBSTANCES ILLICITES A GOGO !

C'EST INGÉRABLE POUR LE PERSONNEL PRÉSENT !

IL EST URGENT DE STOPPER L'HÉMORRAGIE !

FO Justice dénonce, une énième fois, le climat, les conditions et le rythme de travail du personnel qui entraînent un épuisement généralisé.

Le bureau local **FO** apporte son soutien à tous les collègues blessés et félicite tous ceux qui œuvrent au quotidien à continuer à agir avec professionnalisme malgré toutes les difficultés.

Le bureau local **FO Justice** exige des sanctions dissuasives pour tous les auteurs des faits : des poursuites pénales et des transferts disciplinaires à l'issue du séjour au quartier disciplinaire.

